



**Extrait du registre des délibérations
Réunion du 29 octobre 2015**

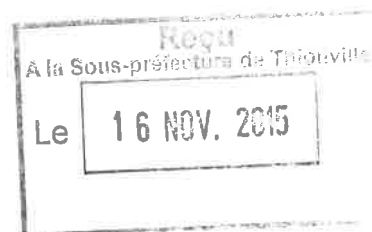
L'an deux mille quinze, le vingt-neuf octobre à dix-huit heures, se sont réunis, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration de la régie personnalisée Le Gueulard+ en mairie de Nilvange, sur convocation du Président, Monsieur Moreno BRIZZI, adressée le 15 septembre 2015.

Etaient présents :

Elu communautaire : M. Moreno BRIZZI
Elue communautaire : Mme Lucie KOCEVAR
Personne qualifiée : M. Pascal MADELAINE
Personne qualifiée : M. Christian SCHOTT

Etait absente :

Elue communautaire : Mme Béatrice FICARRA



N° 2015-19

OBJET : DUREE AMORTISSEMENT DES BIENS

Il est rappelé que, conformément à l'article L2321-2-27 du Code Général des Collectivités Territoriales les établissements publics industriels et commerciales sont tenus d'amortir à la valeur réelle les biens et d'étaler la charge dans le temps.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante sur proposition du Président, à l'exception des frais d'études non suivies de réalisation, obligatoirement amortis sur une durée de 5 ans.

Pour les autres immobilisations, il est proposé les durées d'amortissements suivantes :

Biens	Durées d'amortissement
Logiciel	2 ans
Licence	5 ans
Voiture	7 ans
Véhicule d'occasion	4 ans
Camion et véhicule industriel	7 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Autre Matériel	6 ans
Emballages récupérables	3 ans
Coffre-fort	20 ans

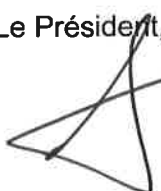
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le conseil d'administration
après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les durées d'amortissement proposées.

Membres élus : 5
En activité : 5
Membres présents : 4
Membres ayant donné procuration : 0
Membres absents excusés : 0
Membres absents : 1

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération sera affiché à
l'Hôtel de communauté de HAYANGE (siège du Gueulard +)
Hayange, le 30 octobre 2015

Le Président,



Moreno BRIZZI